

DECISION DU MAIRE

N°185

DATE
19 février 2026

Signature du contrat n°26C040 avec la Société EMAA relatif à la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des offres pour le marché de réparation et entretien des voiries de Poissy.

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4^{ème},

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son 4^{ème} alinéa,

Vu le budget communal,

Vu la proposition transmise à la Ville et validée par les services concernés,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des offres pour le marché de réparation et entretien des voiries de Poissy.

Considérant que l'offre de la Société EMAA située 1 bis avenue des Coteaux 95000 BOISEMONT répond de manière pertinente au besoin de la Ville et respecte le principe de bonne utilisation des deniers publics,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De signer le contrat n°26C040 avec la société EMAA pour assurer la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des offres pour le marché de réparation et entretien des voiries de Poissy,

Article 2 :

Le contrat est conclu pour une période de un (1) an à compter de la date de notification non renouvelable,

Article 3 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement s'élevant 2 450,00 € HT, sur les crédits inscrits au budget, nature : 617– fonction 845,

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Germain en Laye et notifiée à l'intéressée.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Ile de France**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 20/02/2026